Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 octobre 2018

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

**--------**

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 V.451 Vœu relatif à la lutte contre les dérives sectaires et religieuses.**

**--------**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant le Contrat Parisien de prévention et de sécurité voté en 2015 et sa fiche-action .2.11 « Prévenir les dérives sectaires » ;

Considérant la nécessité pour les acteurs de la prévention et de la sécurité de prévenir toute atteinte mentale ou psychologiques de la part d'organisations concernées par un risque de dérives sectaires se présentant comme des sectes ou d'organisation se définissant comme des organisations associatives ;

Considérant que ce serait près de 500.000 personnes dont 50.000 enfants qui seraient victimes de ces dérives ;

Considérant que les sectes et mouvements sectaires s'attaquent aux personnes les plus vulnérables et que leurs méthodes d'approche évoluent, se diversifient, comme par exemple l'organisation avec le développement de maraudes pour les sans-abris, l'organisation de conférences « philosophique » ou l'organisation de voyages humanitaires ;

Considérant le travail de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) et les 2323 signalements reçus en 2016, que ce nombre connait une augmentation sans précédent depuis la création de cette mission interministérielle en 2000 ;

Considérant le rapport d'activité 2018 de la Miviludes fait apparaitre entre 2015 et 2016 « une nette augmentation des interrogations sur les thérapies alternatives et une augmentation légère concernant la scientologie et les groupes se situant dans la mouvance catholique intégriste. » ;

Considérant l'essor des dérives sectaires dans de nouveaux domaines tels que le développement personnel, la santé ou le bien-être et les nouveaux modes d'actions à leur portée notamment par des conférences Skype sur internet ;

Considérant que tout type d'emprise mentale doit être identifié et traité le plus tôt possible, dans une démarche similaire à celle initiée dans le cadre de la lutte contre la radicalisation religieuse ;

Considérant qu'en parallèle les moyens de fonctionnement de la Miviludes ont été réduits de manière conséquente depuis 2010, passant de 133 640 euros à 93 000 euros en 2016 ;

Considérant le soutien constant de la Mairie de Paris à l'Association pour la défense des familles et de l'individu (ADFI) ainsi qu'au Centre de documentation, d'éducation et d'éducation contre les maladies mentales, associations luttant de longue date contre les dérives sectaires ;

Considérant que si les grands groupes sectaires des années 90 ont disparus, de nouvelles formes de sectarisme se sont développées sous la forme de microgroupes très actifs sur internet notamment ;

Considérant qu'à Paris, il est très fréquent d'être sollicité dans la rue ou même par téléphone par des mouvements sectaires ou religieux proposant une présentation et de la documentation ;

Considérant le vœu du groupe RGCI de mars 2015 relatif à la lutte contre les dérives sectaires et religieuses ;

Laurence Goldgrab, Buon-Huong TAN et les élus du groupe « Radical de Gauche, Centre et Indépendants »

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris engage avec la Miviludes une réflexion pour contribuer plus activement à la lutte contre les dérives sectaires et religieuses se manifestant sur l'espace public.

- Que la Ville de Paris renforce son soutien aux associations parisiennes luttant contre les dérives sectaires.